Relations Suisse-Chine en chantier : en mars dernier, la Suisse a publié sa stratégie envers la Chine, mais il reste beaucoup d'inconnues

Autor(en): **Nordmann, François**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (2021)**

Heft 2323

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1014468

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La loi devient par contre très précise quand elle évoque un registre des substances biocides, dont elle limite l'accès aux seuls administrations et usagers de ces substances, alors qu'un jugement rendu voici trois ans par le Tribunal fédéral avait inclus les organisations environnementales parmi les parties prenantes à consulter en matière d'homologation. Le législateur a-t-il ici saisi l'occasion pour restreindre en catimini le débat à un petit cercle ? Le doute est pour le moins permis.

Relations Suisse-Chine en chantier

En mars dernier, la Suisse a publié sa stratégie envers la Chine, mais il reste beaucoup d'inconnues

François Nordmann - 08 avril 2021 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/38742

La Chine pouvait à bon droit être surprise de la nouvelle stratégie de la Suisse à son égard. Jusqu'à présent, la bonne vingtaine d'accords, déclarations politiques, protocoles d'entente passés entre les deux pays et signés au cours des vingt dernières années ne mentionnaient que la volonté de coopérer, de cultiver la compréhension mutuelle, de se consulter et de développer des relations aussi intenses que bénéfiques pour les deux parties, dans le respect de leurs différences.

Les domaines les plus variés étaient l'objet de cette amitié proclamée: la politique extérieure, la science, la recherche, l'innovation, les échanges commerciaux, la Route de la soie, la propriété industrielle, la protection des investissements, les questions financières ou la coopération policière.

Jusqu'aux droits de l'homme qui ont donné lieu à seize séances de dialogue, portant notamment sur la peine de mort, l'application du droit pénal, et le sort des minorités ethniques. Dialogue qui sera interrompu en 2018.

Bref, on se demandait quand quelqu'un aurait l'idée de coiffer d'un accord-cadre ce réseau si dense et si profitable économiquement pour en faciliter la gestion.

Oh, publication d'une stratégie !

Le hasard a voulu que Berne publie sa nouvelle stratégie au moment où l'Union européenne et les États-Unis dénoncent vivement les agissements du régime chinois et imposent des sanctions aux responsables du Xinjiang. Comme si – le ciel nous en préserve – la parution de la nouvelle stratégie suisse du 19 mars dernier était concertée avec les puissances occidentales.

Cette coïncidence pose d'ailleurs le problème de la prise en compte par la Suisse des sanctions ciblées décrétées par Bruxelles: quand l'UE a frappé d'interdiction les comptes de certains dirigeants russes liés à l'annexion de la Crimée et à la guerre du Donbass, le Conseil fédéral a décidé de ne pas se joindre à ces sanctions, mais de veiller à ce que les banques suisses ne puissent les détourner.

La *Feuille fédérale* a donc publié le nom des personnes frappées de sanctions par l'UE afin de signaler aux institutions suisses qu'elles avaient l'obligation de ne pas traiter avec elle… Bien que la Suisse n'ait pas cherché à les sanctionner de son côté !

Va-t-on publier dans la *Feuille fédérale* les noms de Shu Hailun, ancien secrétaire général adjoint de la province du Xinjiang, de Wang Mingshou et Wang Janzheng, dirigeants actuels, et de Chen Mingguo, chef du Bureau de sécurité et donc principal organisateur de la répression des Ouïghours, puisqu'ils sont désormais interdits de voyage en Europe et que leurs fortunes sont confisquées ?

Ce serait une manière de mettre en œuvre la nouvelle stratégie…

Cote en baisse

Enfin il faut encore relever que la nouvelle stratégie est tout à fait ajustée à l'évolution de l'opinion publique occidentale. Selon une analyse de l'*Internationale Politik*, une publication de l'Association allemande de politique étrangère, la cote de la Chine a dramatiquement baissé depuis deux ans.

La crise du Covid-19 et les opérations de désinformation de la République populaire sur la pandémie, la répression des Ouïghours et la violation du droit international à Hong Kong ont contribué à la circonspection.

À cet égard, la position de la Suisse correspond donc à l'attitude générale en Europe, même si la réalité est plus nuancée dans certains pays d'Europe de l'Est et en Italie qui ont tissé des liens particuliers avec l'Empire du Milieu.

Mais les promesses d'investissement non tenues auprès de certains partenaires de la Chine en Europe orientale, la méfiance vis-à-vis de la diplomatie du vaccin chinois en Hongrie, par exemple, font évoluer l'opinion publique sinon les gouvernements de ces pays vers une position plus critique.

Beijing Berne, quid de la suite ?

Il reste à voir maintenant comment la diplomatie suisse pourra manœuvrer pour défendre avec plus de vigueur que jusqu'ici les valeurs que le document du Conseil fédéral définit. La Chine s'opposera à ce qu'elles soient évoquées, au nom des principes de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

La reprise du dialogue sur les droits de l'homme ne paraît pas possible à ce stade. Quant à une meilleure insertion de la Chine dans les règles internationales propres à l'ordre libéral, y compris dans celles qui gouvernent les relations commerciales, c'est un vœu pieux.

Ce dernier a peu de chance de se réaliser dès lors que Beijing cherche à refaçonner à sa manière le fonctionnement et les objectifs des organisations internationales.

Dans sa volonté d'affirmer des principes de liberté et de défense des droits de l'homme, la Suisse pourra-t-elle continuer à agir en solitaire ou devra-t-elle se joindre à l'action parallèle de l'UE, son partenaire naturel au sein de son habitat européen ? Pourra-t-elle se dissocier complètement des mesures que celui-ci s'apprête à prendre en coordination avec les États-Unis pour limiter l'accès de la Chine à des technologies de pointe qui peuvent servir à sa sécurité ou à la répression des populations, y compris pour ce qui est des investissements stratégiques ?

Et pour le cas où l'agressivité de Beijing à l'égard de sa province de Taïwan débouchait sur des opérations militaires, la Suisse devrait-elle nécessairement se taire du fait de son acceptation répétée du principe d'une seule Chine ? Enfin, quelle suite sera donnée à la dénonciation d'activités d'espionnage et de propagande sur le territoire helvétique ?